



Assemblée des maires Assemblons nos idées !

12 décembre 2023,
Laroque-des-Albères



AMBITION REGIONALE / EQUILIBRES TERRITORIAUX UN SENS DE L'ACTION PUBLIQUE A PARTAGER

LES AMBITIONS PARTAGEES AVEC LES TERRITOIRES

- **ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE**
- **OFFRIR DE L'EMPLOI**
- **PRENDRE NOTRE PART DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

DES LEVIERS POUR AGIR

- **Habitat** : *maintien des équilibres fonciers et de la mixité sociale*
- **Economie et création d'emploi** : *accueil d'entreprises, emplois nouveaux, adapter la formation*
- **Services essentiels et équipements de qualité** : *Santé, Commerces de proximité, Culture, Sport, vie associative...*
- **Mailler les infrastructures de mobilités** : *raccourcir les distances économiques, sociales, géographiques et connecter les territoires*
- **Améliorer le cadre de vie**: *valoriser patrimoine naturel ou bâti, cibler les opérations visant à désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains*



Un guide au service
des territoires :
[https://www.laregion.fr/
/La-Region-aux-cotes-
des-territoires](https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires)

CTO, un outil pour mettre en œuvre le Pacte Vert

- **outil partagé et intégrateur**, pour créer du développement sur tous les territoires et saisir les opportunités de la transition énergétique pour créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie.
- **des objectifs territoriaux** déclinés en programmes opérationnels annuels et des dispositifs comme les contrats Bourgs-Centres
- L'aide régionale concentrée vers **des projets plus vertueux, plus sobres en matière énergétique et foncière et plus justes**, territorialement comme socialement
- En recherchant d'intégrer davantage les citoyens dans la réflexion et la mise en œuvre des projets





En tant que Territoire rural

- Coordination du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et des contrats Bourg-Centre Occitanie
- Mise en place de la gouvernance associée
- Diffusion des informations sur les dispositifs d'aide de la Région auprès des collectivités territoriales
- Elaboration annuelle d'un programme opérationnel
- Animation de l'enveloppe annuelle Dotation Innovation Expérimentation



En tant que Territoire rural

- Coordination du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et des contrats Bourg-Centre Occitanie



CTO 2022-2028 – CONTRAT CADRE ASSORTI DE FICHES MESURES

Objectif stratégique 1 : Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire

Fiche mesure n° 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique

Contexte général :

La problématique de l'habitat est centrale sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée qui a abordé cette thématique dans son Schéma territorial de l'Habitat et des Paysages, et s'investit sur les questions de précarité énergétique via son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2026.

Le territoire possède un parc de logements ancien, avec une faible performance énergétique (mauvaise isolation, chauffage peu adapté) contribuant à la précarité énergétique d'une partie de la population. Les agencements de certains logements ne sont pas adaptés aux besoins des habitants (notamment des personnes âgées).

L'offre de logements ne correspond pas à la demande en termes de quantité et de qualité (parc locatif sous-développé, prix élevés). Certains besoins spécifiques de logements ne sont pas satisfaits : travailleurs saisonniers, locatif social, hébergement d'urgence, nomades etc.

De plus, l'artificialisation des sols liés à la pression foncière d'un territoire attractif, continue malgré la désertification de certains centres de villages, créant une inégale répartition des aires d'habitations et des offres de services ou de commerces.

Ainsi, il s'agit de produire un habitat sobre et responsable et développer une offre de logements :

- Qui favorise le renouvellement urbain et la lutte contre la précarité énergétique (rénovation énergétique des bâtiments via des matériaux et filières locales, éco-construction, etc.).
- Accessibles à tous (quel que soit le niveau de ressources des habitant·es ou encore leur situation au regard du handicap)
- En adéquation avec les besoins repérés ou à venir, et les ressources.

Objectifs et contenu de la mesure :

- Favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat
- Produire un habitat répondant aux besoins de tous
- Produire un habitat sain avec des matériaux biosourcés
- Maîtriser les coûts et les budgets dans l'habitat
- Améliorer l'information des privés sur la sobriété énergétique et la rénovation thermique
- Déployer les outils d'analyse des potentiels d'économie et diffuser les connaissances
- Stimuler et accompagner la rénovation du bâti et les actions de maîtrise de l'énergie
- Réduire la précarité énergétique
- Créer une souveraineté et une durabilité dans le secteur de l'habitat avec des ressources et savoir-faire locaux : matériaux de construction et isolation biosourcés (bois, liège, paille, chanvre, etc.), sources énergétiques locales (bois énergie, solaire)

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Logements communaux (à vocation sociale)
- Structures d'hébergement des travailleurs saisonniers (baux saisonniers en zone de montagne)
- Logements pour étudiants / Foyer Jeunes Travailleurs
- Logements sociaux

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : la mesure est prévue sur la totalité de la période contractuelle.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

Production d'habitat adapté, de logements sociaux

Nombre d'opérations de rénovation énergétique du bâti

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- CPER : Objectif stratégique 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et rayonnant
- En zone de massif, des projets de cette fiche mesure pourront également s'inscrire dans la Mesure 3 C de la CIMP du CPIER
- FEDER - (OS2) Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque)
- FEDER - (OS5) Une Europe plus proche des citoyens développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales - VOLETS URBAIN ET RURAL- 3. Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : LEADER : certaines opérations sont éligibles dans le programme LEADER : FA 1



En tant que Territoire rural

- Mise en place de la gouvernance associée
- Diffusion des informations sur les dispositifs d'aide de la Région auprès des collectivités territoriales

Contractualisation

CONTRAT TERRITORIAL 2022-2028

Mise en ligne des informations sur notre site Internet, informations régulières par mail

www.payspyreneesmediterranee.org/outils-financiers/contractualisation/contrat-territorial-occitanie/contrat-territorial-2022-2028/





En tant que Territoire rural

- Elaboration annuelle d'un programme opérationnel



Programme Opérationnel 2022-2023 - Outil de suivi

EXTRAIT

Intitulé de l'opération	BCD / ACV / PVD (nature de financement)	Maître d'ouvrage	Périodicité territoriale (CC ou Pays)	Montant projet (montant HT)	TOUT AU MOINS PUBLICS BOLLUSNOTES	Etat		Type de crédits - année attribution / observation	Observations	Région Occitanie		Département		Europe		Autres financements publics		
						Montant subside	Montant subside			Montant subside	Montant subside	Montant subside	Montant subside	Montant subside	Montant subside	Type de crédits - année attribution / observation		
MANAGEMENT DU CENTRE VILLAGE - COMMUNE DE SAINT-JEAN-BAUZE-CORTOUS		Saint-Jean/Paysan/CC	CC Vallage	189000,00 €	145400,00 €					145400,00 €	22 660,00 €							
BOURG CENTRE - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN VILLAGE DE BOURG MOIRAS - COMMUNE DE ARIÈGE SUR TECH (06)	BCD / PVD	Ariège-sur-Tech	CC Haut Vallage	560300,00 €	139000,00 €		139 000,00 €	UC1H	Financement HT	139000,00 €	26 700,00 €							
CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SUR LA ZONE S.B.S.S. - COMMUNE DE ST-JAN-DE-VAL	BCD	Saint-Jean	CC ACV	1070710,00 €	300000,00 €				Financement HT	300000,00 €	200 000,00 €							
Management du Centre du Village - COMMUNE DE VILLAGES-DE-SANTOUS	BCD	Villages-de-Saint-Jean	CC ACV	426400,00 €	169000,00 €	89 500,00 €	89 500,00 €	UC1H	Financement HT	169000,00 €	60 000,00 €							
BOURG CENTRE - Réqualification de la place Cardinale - COMMUNE DE FORT-MÉRIDES (06)	BCD	Fort-Méridès	CC ACV	1 940 700,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	UC5L - Plan de rénovation	Financement HT	800 000,00 €	20 000,00 €				30 000,00 €			
RENOUVELLEMENT DES JARDINS ÉCOLE ET HABITÉS		Saint-Jean	CC Haut Vallage	28 180,00 €	4 225,00 €				UC5L - Plan de rénovation	4 225,00 €	6 000,00 €							
RENOUVELLEMENT LOCAL TECHNIQUE		Saint-Maurice	CC Haut Vallage	220 000,00 €	20 000,00 €				Financement HT	20 000,00 €	20 000,00 €							
RENOUVELLEMENT TOURISTE COMMUNAL - LERACOT		Leracot	CC Haut Vallage	57 900,00 €	9 300,00 €				Financement HT	9 300,00 €	9 300,00 €							
Renouvellement des écoles de la commune - COMMUNE DE BELLEAUQUE (06)		Villeneuve	CC Ariège	252 700,00 €	80 000,00 €		80 000,00 €		Financement HT	80 000,00 €	61 000,00 €							
CCA (06) - Rénovation Technique Diagnostic (RTD) pour une meilleure prise en compte des Bâtiments (dans le cadre de la programmation 2022)		CC Ariège	CC Ariège	28 750,00 €	17 250,00 €				Financement HT	17 250,00 €	17 250,00 €							
CC ACV (06) - ACV HT (Renovation Technique Diagnostic (RTD) pour une meilleure prise en compte des Bâtiments (dans le cadre de la programmation 2022)		CC ACV	CC ACV	100 000,00 €	36 000,00 €				Financement HT	36 000,00 €	36 000,00 €							
Bourg Centre - Aménagement paysager - COMMUNE DE LEMBOULOU (06)	BCD / PVD	Le Boucau	CC Vallage	81 000,00 €	24 300,00 €				Financement HT	24 300,00 €	19 200,00 €							
OPÉRATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE DE LEMBOULOU		Chabouat	CC Ariège	9 785,00 €	3 574,00 €				Financement HT	3 574,00 €	1 474,00 €							
Renouvellement de la C.M. Aménagements - COMMUNE DE THUR (06) dans le cadre de la programmation 2022	BCD / PVD	Thur	CC Ariège	147 500,00 €	140 500,00 €		140 500,00 €	UC5L	Financement HT	140 500,00 €	81 100,00 €							
COMMUNE DE BELLEAUQUE (06) - ETUDE - REHAU DE CHAUX	BCD / PVD	Ariège-sur-Tech/Paysan	CC Haut Vallage	10 400,00 €	3 940,00 €				Financement HT	3 940,00 €	2 060,00 €							

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Libellé explicite du projet
- Coût total de l'opération HT
- Plan de financement dont montant de l'autofinancement $\leq 20\%$

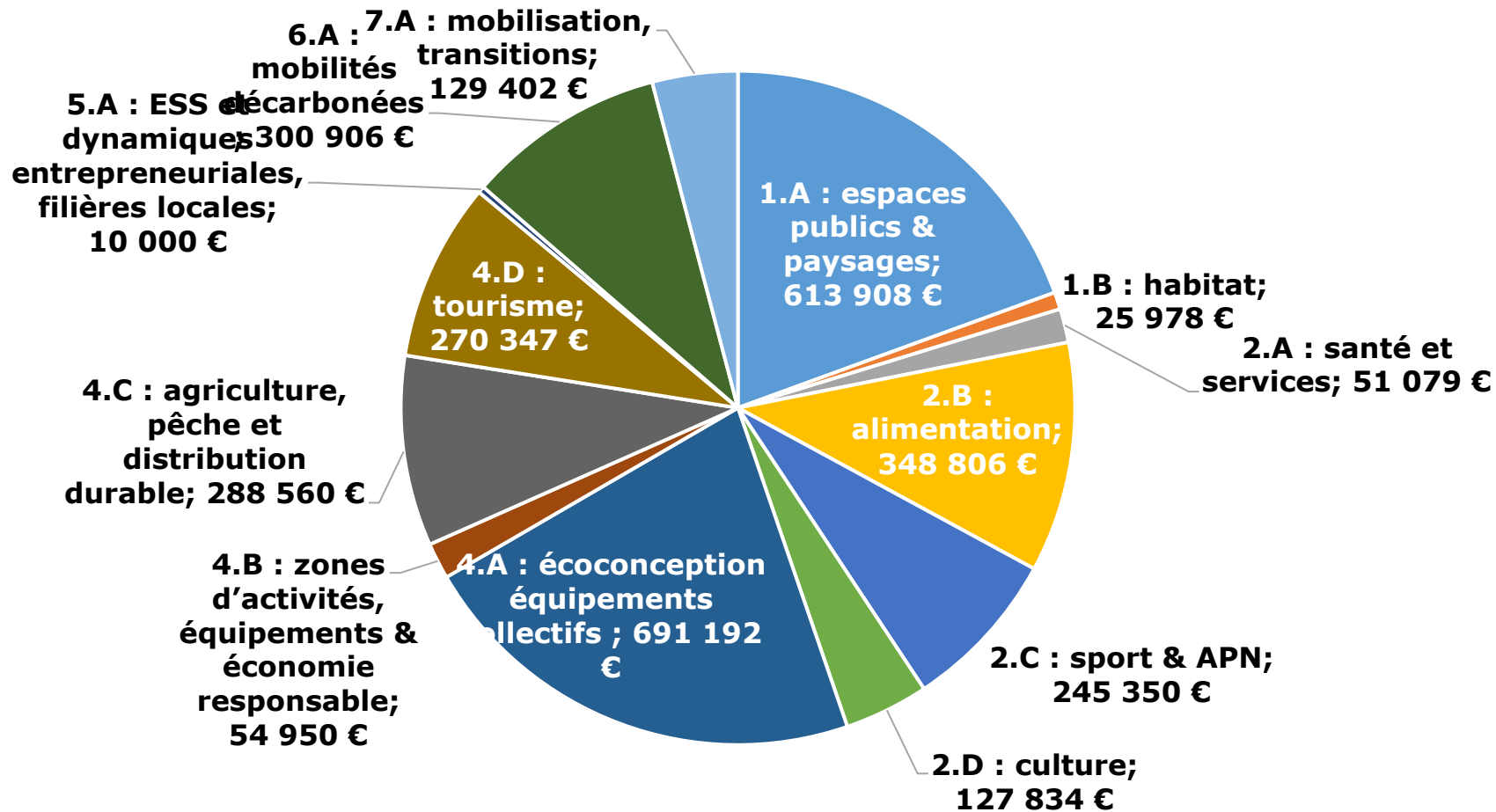


Au 14/09/2023

- 125 opérations : plus de 60 millions d'euros d'investissement
- Montant des aides octroyées sur ces opérations :
 - + de 3 millions d'euros de la Région
 - + d'1 million d'euros du Département
 - Près de 2 millions d'euros de l'Etat (DSIL, DETR, Fonds Vert, DRAC, FNADT...)
 - Près de 700 000 euros de l'Union Européenne
 - Autres financements publics : + de 250 000 euros



REPARTITION DES AIDES DE LA REGION 2022-2023 PAR MESURE





Au 14/09/2023

- Exemples de projets



- Création de boucles touristiques autour de la randonnée pour la découverte du patrimoine naturel, culturel, historique et maritime à Cerbère



- ATI-Modernisation de l'éclairage public des routes départementales en traversée d'agglomération du Vallespir



- Rénovation thermique des écoles et de la cantine – Villemolaque



- RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SUD CANIGO, Communauté de communes du Haut Vallespir



PROJET 2 - INTITULE ET DESCRIPTIF	Prend-t-il en compte les enjeux de transition écologique ?	Budget prévisionnel	Avez-vous obtenu des aides à ce jour ?	
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> < 100 000 € <input type="checkbox"/> + de <input type="checkbox"/> 100 000 € - 300 000 € 300 000 €	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	Si oui, précisez <input type="checkbox"/> UE <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Autres :
	Votre projet concerne-t-il d'autres années, en plus de 2024 ?	Quels financements sollicitez-vous ?		
	<input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2027 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2028	<input type="checkbox"/> Union Européenne (UE) <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Je ne sais pas		

Dispositifs d'intervention de la Région Occitanie



DES PRINCIPES GENERAUX

- **Des taux d'intervention harmonisés**

- Des taux maximum pour les projets les plus exemplaires**
- Une bonification possible pour les territoires à enjeux** (Montagne, Bourgs-Centres, QPV...)

- **Une attention renforcée à l'exécution des projets**

- Pas de nouvelle affectation tant que la réalisation du précédent projet accompagné n'est pas justifiée**
(Par dispositif)

- **Un calendrier de programmation organisé**

- Au travers des programmes opérationnels des CTO / CRTE**

- **Des règles pour les projets structurants territoriaux (sport, culture, tourisme, transition alimentaire, petite enfance, santé....)**

- 1 projet structurant par an et par commune/maître d'ouvrage**
(Prise en compte de la localisation)
- M.O intercommunale privilégiée ou M.O communale possible avec un fonds de concours intercommunal**
(Souhaité au même montant que l'aide régionale)

RENOVER OU CONSTRUIRE DES LOGEMENTS COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE

Objectif : répondre aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, sociaux, patrimoniaux et d'accessibilité, la Région accompagne la rénovation et la création de logements communaux locatifs **à vocation sociale**

Dispositif qui sera révisé dans le cadre du Plan Habitat Durable



Communes < 5000 hab, EPCI et syndicats mixtes, CCAS/CIAS

1) AMÉLIORATION OU RÉNOVATION DE LOGEMENTS



Les logements concernés devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social)

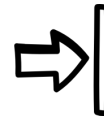
Nécessité de justifier d'un Diagnostic de Performance énergétique avec une étiquette C à minima après travaux

Plus on est performant, plus l'aide peut-être importante
25% d'une dépense éligible

Sobriété foncière et lutte contre le changement climatique

Améliorer le bien-être des habitants

2) CONSTRUCTIONS NEUVES



Les logements concernés devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social)

Aide forfaitaire
5000€ ou 6000€



Des bonifications possibles

- Travaux de mise en accessibilité
- Travaux de valorisation patrimoniale
- Logements sociaux conventionnés

RECONQUERIR DES FRICHES POUR CRÉER DU LOGEMENT, REVITALISER LE CENTRE BOURG ET RENATURER CES ESPACES

Objectif : accompagner les territoires dans la remise en état de friches et réinvestir ces espaces



Bénéficiaires : *Communes, EPCI, groupements de communes, Syndicats Mixtes, porteurs privés*

Nécessité d'avoir un suivi et accompagnement en ingénierie



Tout type de friches (sauf friches agricoles au sens de foncier non bâti à vocation agricole dans les documents de planification)



AIDES AUX ETUDES PRE OPERATIONNELLES

50 K€ max
Aide à l'ingénierie:

- ARAC
- EPFO
- ADOCC
- CAUE 31



AIDE AUX TRAVAUX DE RENOVATION (démolition, dépollution et remise en état clos couvert)

1 projet par an et par EPCI
Les travaux devront s'étaler sur 24 mois
max



*Possibilité de cumuler
avec d'autres dispositifs
Région
(désimperméabilisation
des sols, créations de
logements communaux,
création de commerces
de proximité, ...)*

Sobriété foncière
et lutte contre le
changement
climatique

Attractivité et
création
d'emplois

DES DISPOSITIFS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectif : soutenir les projets visant le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce de proximité en zone dépourvue, ainsi que les projets à multi-composantes (à caractère innovant et participant à l'économie de proximité).



Bénéficiaires : Entreprises, Associations et Collectivités – communes et EPCI

Aides: De 10 000€ max pour les privés à 40 000€ max pour les publics

**Pass
Transformation
Ecologique**



Objectif : Transformer les pratiques des entreprises qui engagent des travaux de sobriété énergétique (amélioration, isolation, système de chauffage performant)



Bénéficiaires : Entreprises, Associations

Aides : 50% max des dépenses éligibles - max 10 k€

**Pass Métiers
d'Art**



Objectif : Maintenir et développer les métiers d'art et les savoir-faire locaux en Occitanie



Bénéficiaires : TPE, Artisan, Entreprises individuelles

Aides: Subvention pour acquisition de matériels, prestations conseils ou participation à des événements (foires, salons, concours, ...)

- 50% max des dépenses éligibles - plafond 10 k€

**Zone
d'activités
économiques**

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS RECEVANT DU PUBLIC

Objectif : rénover les bâtiments publics pour garantir une meilleure **performance énergétique** et permettre leur accessibilité aux personnes en situation de **handicap**

Bénéficiaires : Communes, EPCI, groupements de communes, Syndicats Mixtes

Taux 15 à 25%
des dépenses
éligibles
Plafond : **50 k€**

Nécessité de justifier d'un Diagnostic de Performance énergétique (DPE) avec une étiquette C à minima après travaux

Plus on est performant, plus l'aide peut être importante

Sobriété foncière et lutte contre le changement climatique

Améliorer le bien-être des habitants

Rénovation énergétique

Mise en accessibilité

Dispositifs cumulables

1 seul dossier pour la période 2022-24 par maître d'ouvrage

Possibilité d'inclure plusieurs bâtiments dans 1 seul dossier

Taux max 25%
des dépenses
éligibles
Plafond : **50 k€**

Exclusion des bâtiments publics qui font l'objet d'un dispositif d'aide sectoriel spécifique et des bâtiments générateurs de recettes commerciales (bar, restaurant, gîte, camping,...)

La Région interviendra **une seule fois** sur un même bâtiment, sur une période de 6 ans

DESIMPERMEABILISATION ET RENATURATION DES ESPACES PUBLICS ET DES COURS D'ÉCOLE

Objectif : recréer des îlots de fraîcheur et de nature dans les en cœur de bourg et contribuer à la renaturation et la désimperméabilisation des cours d'école

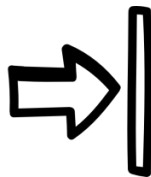


Bénéficiaires : - *Pour les écoles*: Communes, EPCI, Syndicats Mixtes
- *Pour les espaces publics en cœur de bourg*: Commune de moins de 3000 hab, Bourg Centre et QPV

1) Nécessité d'être accompagné par une personne qualifiée (ex: CAUE ou paysagiste)

2) Nécessité de prendre en compte tous les champs de la sobriété: eau, énergétique, environnementale

3) Les opérations doivent constituer une vitrine pour sensibiliser les publics aux enjeux de l'adaptation climatique



Taux max 20%
des dépenses
éligibles
Plafond : 80 k€

Bonification de 5% pour les
Bourgs Centres et QPV et
plafond:100K€



*Pour les cours
d'écoles, possibilité
de cumuler avec la
Rénovation et mise
en accessibilité*

Plus on est
désimperméabilise,
plus l'aide peut être
importante

1 seul dossier pour la période
2022-24 par maître d'ouvrage

*Possibilité d'inclure plusieurs espaces
dans 1 seul dossier*

Sobriété foncière
et lutte contre le
changement
climatique

Améliorer le
bien-être des
habitants



Le plancher de l'aide est de 5000€
Les dépenses de voiries et réseaux divers sont inéligibles

LA RENOVATION OU LA CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Transition alimentaire – Production de repas sur place et engagement de produits frais et bio

Restauration collective

Restauration du patrimoine

Le patrimoine protégé au titre des Monuments historiques

Le patrimoine d'architecture traditionnelle non protégé

*EPCI, CCAS et CIAS, associations
Commune si fonds de concours*

Petite enfance (crèche ou MAM)

**Taux entre 15 à 20%
+
Bonification possible de 5 à 10% pour les communes bourgs centres, montagne ou QPV**

Equipements culturels et touristiques

Musées, tiers-lieu culturel avec programmation, agritourisme, cinéma, ...



1 projet structurant par an et par commune tout maître d'ouvrage confondu

Maisons et centres de santé pluri-professionnelles

Rénovation ou construction d'équipements sportifs

Espaces associatifs Bourgs Centres

Maisons des associations, espaces partagés

Sobriété foncière et lutte contre le changement climatique

Agir pour le bien-être des habitants

Attractivité et création d'emplois


**Maintenir les médecins
2 généralistes à minima**

*Équipements d'intérêt local
Équipements d'intérêt territorial
Équipement d'intérêt régional*

DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Objectif : accompagner les territoires ruraux et de montagne pour innover et expérimenter des solutions nouvelles qui répondent aux enjeux territoriaux prioritaires du Pacte vert

Dotation innovation et expérimentation

 **Bénéficiaires** : Tout porteur de projet public ou privé (CTO territoire ruraux et de montagne)

Modalités :

- Taux max 25%
- Enveloppe annuelle de 100 000 € pour 3 thématiques



La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

Contrat Bourg Centre

Objectif : Soutenir les communes bourgs centres, point d'ancrage du rééquilibrage territorial, dans leur programme d'investissement et de les conduire à être des territoires exemplaires

- *Aides aux études pré-opérationnelles*
- *Aides aux travaux d'équipements structurants*

Projets d'intérêt Régional

Objectif : soutenir des projets d'envergure régionale ou nationale, répondant à des priorités régionales, non couverts par d'autres dispositifs d'intervention régionaux.

Focus sur la Dotation Innovation Expérimentation



Principes clés et modalités

- 100 000 euros par an
- Dépenses d'investissement (travaux et équipements)
- Acteurs publics et privés
- 3 thématiques

1. Contactez-nous !

2. Constitution de votre dossier

3. Dépôt Pays et Région

4. Instruction par la Région avec avis Pays



Thématiques

- Des solutions en faveur d'usages plus sobres et vertueux
- Nouveaux systèmes de production, de consommation et de distribution résilients et coopératifs

Taux maximum d'intervention : 25%

THEMATIQUE MONTAGNE

- Des solutions en termes de développement économique, aménagements et équipements, respectueuses du vivant, inclusives en faveur du bien-être (MONTAGNE)

Taux maximum d'intervention : 50%



Temps de questions / réponses



Elaboration du programme opérationnel 2024

Etape n°1 : Contacter le Pays Pyrénées Méditerranée

- Pour vous aider à **identifier les dispositifs d'accompagnement** proposés par les partenaires
- Pour s'inscrire dans le **Programme Opérationnel du CTO**

Etape n°2 : Déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région

- **Avant tout commencement d'exécution**
- En mettant **le Pays Pyrénées Méditerranée en copie** pour le suivi des opérations inscrites au Contrat Territorial

Etape n°3 : Vos projets d'investissement seront instruits par la Région en vérifiant :

- **Qu'ils sont inscrits dans un Programme Opérationnel Annuel** du CTO
- **Qu'ils sont complets et éligibles** au regard des critères propres au dispositif d'intervention visé



- Consolidation des projets des communes engagées dans un contrat BCO
- Transmission / actualisation des projets par les communes et CC pour lesquels des dossiers de subvention vont être déposés en 2024 auprès de la Région

En janvier :

- Actualisation du recensement par le Pays Pyrénées Méditerranée avec les communes via la transmission par mail d'un fichier
- 1 réunion avec les secrétaires de mairie/ DGS par Communauté de communes

Première version du PO 2024 en février qui sera ensuite actualisée

!/ Au fil de l'eau, transmission des dossiers de subventions auprès de la Région et du Pays



INFORMATION, SUIVI :

Caroline Bataillon, Directrice

direction@payspyreneesmediterranee.org



ENVOI DES DOSSIERS DE SUBVENTION

Françoise Maréchal, chargée d'administration

contact@payspyreneesmediterranee.org

SUIVI DES DOSSIERS EN INSTRUCTION

Valérie Dumontet, référente territoriale

valerie.dumontet@laregion.fr



Temps d'échanges autour de vos projets



Espaces publics et équipements
Habitat, santé et services
Sport et activités de pleine nature
Paysages / Environnement / Biodiversité
Développement économique, commerces, ESS
Agriculture, pêche et distribution durable
Tourisme
Mobilités décarbonées
Numérique
Culture
...



Deux séquences au 2^{ème} étage

- Signature de 8 contrats Bourg-Centre Occitanie
 - **15h40-15h55** - Avenant du contrat BCO de Thuir
 - **16h00-16h35** - Contrats BCO des communes de Bages, Cerbère, Collioure, Laroque-des-Albères et Sorède (avenant)
 - **16h40-17h00** - Avenants des contrats BCO Le Boulou et Arles-sur-Tech, Amélie-les-Bains, Reynes (contrat commun)
- Salon du Pays Pyrénées Méditerranée pour vous présenter nos champs d'intervention et recueillir vos besoins



Energie climat
Programmes européens



Tourisme,
Vélo & mobilités



EUROPE DIRECT

Pyrénées
Occitanie



PAT, pêche-
aquaculture



Forêt & bois
Culture & cinéma





**PAYS PYRÉNÉES
MÉDITERRANÉE**

Merci pour votre participation !



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DUREE.....	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE	6
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION	27
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE	36
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT A L’HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE	44
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	53
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	53
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	54
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	54
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L’INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE.....	55
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	56
ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION	57
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION.....	58
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	58